

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/73

18 mai 1998

(98-2051)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais/
français

CANADA

Déclaration distribuée par l'Honorable Sergio Marchi,
Ministre du commerce international

I. L'IMPORTANCE DU COMMERCE ET DE L'INVESTISSEMENT POUR LE CANADA

La prospérité économique du Canada dépend fortement d'une stratégie commerciale active et ouverte sur l'extérieur.

De toutes les grandes économies du monde, celle du Canada est la plus tributaire du commerce extérieur. Quarante pour cent du PIB (produit intérieur brut) du Canada en dépend. Un emploi sur trois y est directement relié à l'exportation. Le commerce international nourrit notre prospérité économique. De 1992 à 1996, les exportations canadiennes ont augmenté environ quatre fois plus que notre PIB. Grâce en grande partie à sa bonne performance commerciale durant cette période, l'économie canadienne a créé près de 1 million de nouveaux emplois, la population active passant de 14,5 millions à 15,4 millions de Canadiens et de Canadiennes.

L'investissement étranger joue également un rôle-clé au Canada. Chaque milliard de dollars d'investissement étranger direct crée quelque 45 000 emplois, de sorte que la somme totale de 188 milliards de dollars que les étrangers ont investie au Canada est gage d'un avenir meilleur pour tous les Canadiens. De même, les bénéfices, les technologies et les emplois que tire le Canada de ses investissements à l'étranger, qui se chiffraient au total à 194 milliards de dollars en 1997, mettent en évidence l'importance de définir des règles qui encouragent et protègent les investissements étrangers.

Il n'est donc pas étonnant que, depuis le début, le Canada accorde la plus haute priorité à l'adoption d'un système économique et commercial international qui soit basé, non pas sur la puissance, mais sur la primauté du droit, explicitée dans un réseau de droits et d'obligations.

II. LE COMMERCE, L'INVESTISSEMENT ET LE SYSTEME MULTILATERAL

Le réseau de droits et d'obligations qui forme le système commercial multilatéral a occasionné une prospérité sans précédent dans le monde, à la faveur de la libéralisation des échanges commerciaux et des investissements.

Le Canada a participé activement aux négociations qui ont jeté les bases de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); il a été un des membres fondateurs du GATT; un Canadien, M. Dana Wilgress, a été le premier Président des PARTIES CONTRACTANTES en 1948 et un autre Canadien, M. Jake Warren, a été le premier Président du Conseil du GATT en 1960. Cet engagement au sein et en faveur du système commercial multilatéral n'a jamais défailli, et pour cause.

Le commerce mondial des marchandises atteint maintenant un total vertigineux de 5,2 billions de dollars par année. De 1950 à 1994, il a augmenté au rythme de plus de 6 pour cent par année, alors que la croissance annuelle de la production mondiale ne dépassait pas les 4 pour cent. Au fil des ans, les économies nationales sont devenues beaucoup plus tributaires du commerce extérieur. A l'époque des négociations qui ont abouti au GATT, moins de 7 pour cent de l'activité économique mondiale était basée sur le commerce international. Aujourd'hui, cette proportion s'est établie en moyenne à 22 pour cent, et elle est encore plus élevée dans certains pays.

Une telle augmentation du simple au triple illustre deux faits: les pays sont de plus en plus interdépendants dans leurs relations économiques, et notre travail n'est pas fini. Une certaine croissance est encore possible.

Le GATT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) offrent un inestimable réseau de règles dans des domaines-clés comme le commerce des marchandises, les services, l'agriculture, la propriété intellectuelle, les marchés publics et, depuis peu, les télécommunications et les services financiers. La prospérité qui en résulte pour nos populations soutient notre développement économique et contribue substantiellement à la paix et à la sécurité mondiales. C'est une des grandes réalisations que nous célébrons cette semaine à l'occasion du cinquantenaire du GATT. Il faut mieux faire connaître et apprécier à la communauté mondiale cette contribution remarquable du GATT et du système commercial multilatéral. Le Canada croit fermement que ce réseau de règles transparentes, prévisibles et applicables doit être encore élargi au bénéfice commun de tous les pays Membres de l'OMC.

III. REGIONALISME ET MULTILATERALISME: NON PAS INCOMPATIBLES, MAIS COMPLEMENTAIRES

Les accords de libre-échange régionaux et bilatéraux renforcent le système multilatéral en révélant de nouvelles possibilités de libéralisation et en définissant pour nos citoyens le rôle, le but et les avantages de l'OMC.

Le Canada a tiré des leçons du système commercial multilatéral et les a mises en application dans des accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

L'Accord de libre-échange (ALE) Canada-Etats-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) nous ont montré comment la libéralisation des échanges peut stimuler la croissance économique et créer des emplois. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALE il y a plus de dix ans, le commerce entre le Canada et les Etats-Unis a plus que doublé pour atteindre plus de 1 milliard de dollars par jour.

Le Canada participe intensément aux travaux de l'OMC sur tous les dossiers, mais ne reste pas inactif sur les autres fronts. Il a conclu des accords de libre-échange avec Israël et avec le Chili. Il est membre actif de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), le premier mécanisme de coopération commerciale et économique de la région Asie-Pacifique. Le Premier Ministre, M. Chrétien, et 33 autres dirigeants de l'hémisphère ont officiellement ouvert les négociations sur une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), qui doit être instaurée en 2005. Le Canada a l'honneur de présider le Comité des négociations commerciales pour les 18 prochains mois, et accueillera la prochaine Conférence des Ministres du commerce de la ZLEA en 1999 ainsi que le prochain sommet des dirigeants. Des discussions préliminaires sont par ailleurs en cours sur l'envergure d'un éventuel accord de libre-échange avec l'AELE (Association européenne de libre-échange). Nous continuons d'explorer toutes les options pouvant permettre de libéraliser davantage les échanges transatlantiques avec l'Union européenne.

Le Canada n'est certes pas seul à développer ainsi ses arrangements commerciaux. Il ne reste plus qu'une poignée de pays dans le monde qui n'appliquent aucune sorte d'arrangement commercial

préférentiel. Comment intégrer ces processus régionaux dans des règles universelles qui profiteront à tous les Membres? C'est un important défi que l'OMC se doit de relever.

L'expérience a appris au Canada que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux, bien structurés conformément aux obligations résultant des Accords sur l'OMC, peuvent compléter et faciliter ceux-ci. Ces accords mettent le système multilatéral à l'épreuve en révélant de nouvelles avenues et de nouvelles ambitions pour la libéralisation du commerce et de l'investissement. Les pays réalisent parfois dans de petits groupes ce qu'ils ne sont pas prêts à négocier sur le plan multilatéral et, ce faisant, définissent de nouvelles normes pour le système multilatéral.

Les accords bilatéraux et régionaux peuvent avoir un effet plus immédiat et plus mesurable que les vastes règles multilatérales. Lorsque leur impact est aussi positif que ceux de l'ALE Canada-Etats-Unis et de l'ALENA, ils montrent clairement la contribution du commerce international au bien-être économique et, par conséquent, constituent la base d'un appui plus large à la libéralisation générale des échanges commerciaux.

IV. L'OMC: ENGAGEMENT ET TRANSPARENCE

L'OMC entame un programme nouveau et plus ambitieux, qui exige beaucoup plus d'engagement et de communication au niveau national, et de nouveaux degrés de transparence sur le plan international.

En 1948, à sa fondation, le GATT comptait 19 membres. Aujourd'hui, le système commercial multilatéral est une entreprise planétaire réunissant 132 pays, dont une trentaine sont à diverses étapes des négociations en vue de leur accession à l'OMC.

Le programme commercial n'est pas resté stationnaire. Le nouveau programme va plus loin que les mesures aux frontières, les droits de douane et les contingents, thèmes traditionnels. Il présente des défis considérables, dont le moindre n'est pas la nécessité d'une plus grande transparence dans l'orientation et la conduite des négociations et dans les travaux quotidiens de l'OMC.

Les Ministres de la Quadrilatérale, à leur dernière réunion, ont encouragé le Directeur général à examiner les moyens de développer, dans le cadre de l'OMC, les consultations avec les représentants de la société civile. Pour que ce soit possible, les Membres doivent être disposés à explorer de nouvelles avenues. Une possibilité qui mérite d'être envisagée est celle qui est appliquée pour les négociations de la ZLEA et qui consiste à charger un comité d'entendre les avis et d'exposer aux Ministres les divers points de vue des gens d'affaires et d'autres secteurs de la société civile comme les syndicats, les groupements environnementalistes et les associations d'universitaires qui collaborent avec des représentants des gouvernements. S'il est possible d'être ambitieux et d'innover dans un forum, pourquoi pas dans les autres?

L'OMC pourrait faire beaucoup plus pour promouvoir la transparence et se départir de sa réputation de chapelle occulte. Vu l'importance du commerce international pour la prospérité mondiale, et le rôle-clé que jouent les règles multilatérales dans la gestion des échanges, le besoin de transparence se fait d'autant plus sentir à l'OMC. Les Membres devraient pouvoir se mettre rapidement d'accord sur un certain nombre de mesures qui témoigneraient de notre volonté d'ouvrir le processus. Nous pourrions par exemple faire circuler un plus grand nombre de documents sans restriction; nous pourrions diffuser une version publique des mémoires présentés aux groupes spéciaux, à inclure sur le site Web de l'OMC au moment approprié; nous pourrions diffuser les projets d'ordre du jour des réunions à titre de documents publics; et nous devrions pouvoir nous entendre pour déclasser plus rapidement les comptes rendus des réunions, à savoir après un mois plutôt que six.

Le vaste dossier du règlement des différends est à repenser en termes de transparence. Nous devons convenir que ce sera un élément-clé de l'examen de l'entente sur le règlement des différends qui doit avoir lieu plus tard cette année.

L'amélioration de la transparence et de l'ouverture au niveau international doit s'accompagner d'une attitude d'engagement et de communication sur le plan intérieur. On note une certaine appréhension dans le monde à propos du rythme du changement économique, un sentiment d'impuissance face aux mouvements mondiaux et aux fusions d'entreprises, et une remise en question de la libéralisation du commerce, particulièrement de ses effets sur l'environnement et de ses grandes répercussions sociales.

A la lumière de ces préoccupations, les gouvernements doivent tenir des débats publics francs et bien informés sur la libéralisation du commerce et de l'investissement. Ils doivent en définir les éléments positifs, par exemple à partir de l'étude de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur les avantages de la libéralisation du commerce et de l'investissement, et du rapport annuel de l'OMC, qui seraient de bons points de départ. Ils doivent aussi veiller à ce que les avantages de la libéralisation soient distribués le plus largement possible et à ce que des programmes d'aide soient en place au profit des intérêts les plus touchés par l'adaptation.

V. TRACER LA VOIE A SUIVRE

Des travaux considérables sont actuellement en cours à l'OMC, pour préparer les négociations prescrites et pour développer les décisions prises à la Conférence ministérielle de Singapour. Le nouveau défi consiste à examiner cette possibilité et d'autres possibilités de libéralisation en coopération étroite avec les intérêts nationaux, afin de définir des options et des recommandations en vue de la Conférence ministérielle de 1999.

L'essentiel des travaux en cours à l'OMC consiste à mener à terme le programme incorporé dont nous avons convenu à Marrakech et à continuer de développer le programme de travail adopté à Singapour. Le Canada demeure fermement convaincu que la mise en oeuvre intégrale des Accords du Cycle d'Uruguay est la voie à suivre. Le monde du commerce moderne ne reste pas immobile, le travail de l'OMC non plus.

Quelle tournure prendront les travaux futurs? De toute évidence, le monde se dirige vers une libéralisation continue des échanges. Or, de nombreuses questions subsistent sur le meilleur compromis entre différentes idées concernant l'envergure, la chronologie et la nature des futures négociations, selon les préoccupations et les aspirations des différents pays.

Certains préconisent le lancement d'un nouveau grand cycle de négociations multilatérales, couvrant toute la gamme des nouveaux dossiers et des questions qui n'ont pas été réglées lors des négociations antérieures. D'autres veulent aborder chaque secteur séparément.

Entre ces deux extrêmes, le Canada croit qu'il faudrait envisager d'appliquer la méthode des grappes, c'est-à-dire de regrouper les questions dans des dossiers distincts, à négocier séparément et à des moments différents. Ainsi, tous les pays seraient incités, pour des raisons différentes, à aller de l'avant, on obtiendrait rapidement des résultats dans certains secteurs et on éviterait l'effet intimidant d'un grand cycle de négociations générales qui demanderait sans doute des années. Il ne faut pas que les pourparlers soient à la merci des points les plus difficiles, et par conséquent les plus longs, à négocier. Les pays auraient aussi le temps de consolider les acquis des négociations antérieures.

En outre, des questions ont été soulevées concernant la substance d'éventuelles futures négociations. Pour y répondre, il faudra tenir de vastes consultations à deux niveaux tout aussi

importants l'un que l'autre: sur la scène internationale, entre les Membres de l'OMC, et au niveau national, entre chaque gouvernement et ses commettants. Voici quelques-unes de ces questions:

- Comment pouvons-nous veiller à ce que les règles de discipline prescrites par les Accords sur l'OMC renforcent le commerce électronique? Le Canada tiendra à Ottawa cet automne une grande conférence ministérielle internationale sur le commerce électronique à l'échelle mondiale.
- Que pouvons-nous faire pour définir au sein du système commercial mondial un cadre plus sûr et plus prévisible pour la promotion et la protection des industries culturelles?
- Comment pouvons-nous faire en sorte que le droit de prendre des règlements pour des raisons de santé publique, de protection des consommateurs, de politique sociale et d'autres intérêts publics demeure intact?
- Quelles mesures pouvons-nous prendre pour réduire les obstacles à la vente de marchandises et de services à l'étranger qui résultent de l'application arbitraire des normes et des règlements? Comment pouvons-nous faire en sorte que ces normes et règlements soient adoptés aux niveaux supérieurs appropriés, appliqués équitablement et fondés sur des considérations scientifiques?
- Comment aborder la question d'une nouvelle réduction ou de l'élimination des droits de douane sur les produits industriels, au bénéfice de nos industries et de nos consommateurs?
- Comment pouvons-nous faciliter le commerce et en améliorer les conditions en adoptant des procédures douanières et des mesures frontalières plus rationnelles?
- Que devrions-nous faire au sujet de l'application injustifiée des mesures antidumping et autres recours commerciaux?
- De quelles façons pouvons-nous promouvoir de meilleures règles pour les fournisseurs de services?
- Comment pouvons-nous pousser plus loin les travaux réalisés à l'OMC concernant l'investissement et la concurrence?

Comme je le mentionnais tout à l'heure, en examinant toutes les options, nous devons continuer à faire participer la société civile à la définition précise de nos objectifs à long terme. Nos actions doivent être déterminées par l'ouverture et la souplesse, et non par des idéologies ou des institutions rigides. Il faut accroître la transparence de l'OMC et rallier l'appui de larges groupes d'intérêt qui comprennent à fond le système commercial multilatéral et lui font confiance. Nous ne saurions progresser sans respecter et inclure les intérêts de tous les Membres de l'OMC. En particulier, nous devons reconnaître les préoccupations spéciales des Membres les moins développés.

Tout cela sera vital pour faire en sorte que la libéralisation du commerce et de l'investissement réponde aux principaux besoins et intérêts de toutes nos populations. C'est seulement alors que la libéralisation des échanges - et la prospérité qu'elle entraîne - se maintiendra à long terme, pour notre avantage mutuel.
